

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page 1/5

selon 1907/2006/CE, article 31  
MR2

Révision 3  
Date de révision  
06-02-23

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Étiquette d'un produit

Nom du produit	MR2
----------------	-----

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

La description	Engrais
----------------	---------

### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie	Metrop Agrotechniek
Adresse	M.A. Reinaldaweg 17b 3411MB Lopik Netherlands
Web	www.metrop.biz
Téléphone	+31 (0)30 6877274
Fax	+31 (0)30 6877423
Email	info@metrop.nl
Fournisseur local	
Compagnie	
Adresse	
Web	
Téléphone	
Fax	
Email	

### 1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence	+31 (0)30 6877274 09:00-17:00 GMT
------------------	--------------------------------------

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Principaux dangers	Aucun danger significatif
--------------------	---------------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases de risque	Aucun danger significatif
-------------------	---------------------------

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers	Aucun.
----------------	--------

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Matières

67/548/EEC / 1999/45/EC						
Nom chimique	Index No.	CAS No.	EC No.	REACH Enregistrement Numéro	Conc. (%w/w)	Classifi- cation
Octaborate disodique Tétrahydraté		12280-03-4	234-541-0		0-0,5%	T;R60-61
Nitrate de potassium		7757-79-1	231-818-8		40-50%	O; R8
Nitrate de magnésium Hexahydraté		13446-18-9	233-826-7		1-10%	Xi; R36

EC 1272/2008						
Nom chimique	Index No.	CAS No.	EC No.	REACH Enregistrement Numéro	Conc. (%w/w)	Classifi- cation
Octaborate disodique Tétrahydraté		12280-03-4	234-541-0		0-0,5%	Repr.1B: H360FD
Nitrate de potassium Nitrate de magnésium		7757-79-1	231-818-8		40-50%	Ox. Sol. 3: H272;
Hexahydraté		13446-18-9	233-826-7		1-10%	Eye Irrit. 2: H319;

### 3.2. Mélanges

Voir la section 3.1 pour plus d'informations.

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Peut provoquer une irritation des muqueuses. Amener la personne exposée à l'air frais.
Lentilles de contact	Peut provoquer une irritation des yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adressez vous à un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés. Adressez vous à un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des muqueuses. NE PAS FAIRE VOMIR. Adressez vous à un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun danger significatif.
Lentilles de contact	Aucun effet nocif connu sur la santé.
Contact avec la peau	Aucune irritation prévue
Ingestion	Aucun danger significatif.

### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Aucune exigence de premiers secours

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions d'incendie environnantes.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire approprié si nécessaire.

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail.

### 6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Empêcher tout déversement supplémentaire si cela est sécuritaire

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients appropriés et étiquetés pour élimination. Nettoyer soigneusement la zone de déversement avec beaucoup d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 2 et 3 pour plus d'informations.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail. Adoptez les meilleures considérations de manipulation manuelle lors de la manipulation, du transport et de la distribution.





**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conservé dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conservé le récipient bien fermé. Conservé dans des récipients correctement étiquetés.
--

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.1.1. Valeurs limites d'exposition**

Nitrate de Potassium	WEL 8-hr limit ppm:	WEL 8-hr limit mg/m3: 20.8
	WEL 15 min limit ppm:	WEL 15 min limit mg/m3: 10
	WEL 8-hr limit mg/m3 total poussière inhalable:	WEL 15-min limit mg/m3 total poussière inhalable:
	WEL 8-hr limit mg/m3 total poussière respirable :	WEL 15 min limit mg/m3 total poussière respirable :

**8.2. Contrôles d'exposition**

<b>8.2.1. Contrôles techniques appropriés</b> <b>8.2.2. Mesures de protection individuelle</b> Protection des yeux / du visage Protection de la peau - Protection des mains -	   
	Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail.
	Portez des vêtements de protection.
	En cas d'éclaboussures, porter : Des lunettes de sécurité homologuées.
Gants résistants aux produits chimiques (PVC).	

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence	Liquide
Couleur	Vert
odeur	Bénin
Seuil olfactif	Pas de données disponibles
pH	3.75 - 5.25
Point de fusion	< -1 °C
Point d'ébullition initial	100 °C
Point d'éclair	N'est pas applicable
Taux d'évaporation	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative	1.56 - 1.6 (Water = 1 @ 20 °C)
Coefficient de partage	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation	Pas de données disponibles
Propriétés explosives	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	Pas de données disponibles
Solubilité	Soluble dans l'eau

**9.2. Les autres informations**

Groupe gaz	Aucune donnée disponible
Teneur en benzène	Non déterminé
Teneur en plomb	Non déterminé
Composés COV (organiques volatils)	Non déterminé

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun danger significatif
---------------------------

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun danger significatif

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun danger significatif

**10.5. Matériaux incompatibles**

Aucune donnée n'est disponible sur ce produit

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune donnée disponible sur ce produit.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Acute toxicity	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
Corrosion/irritation cutanée	Aucun danger significatif.
Lésions oculaires graves/irrit.oculaire	Aucun danger significatif.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une irritation des yeux.
Mutagenicité des cellules germinales	Aucun danger significatif.
Cancérogénicité	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.

**11.1.4. Informations toxicologiques**

Octaborate disodique Tétrahydraté	Rat Oral LD50: 2550mg/Kg	Lapin Cutané LD50: >2000mg/Kg
Nitrate de potassium	Rat cutané LD50: 2000	Rat oral LD50: 2000

**SECTION 12: Information écologique****12.1. Toxicité**

Octaborate disodique Tétrahydraté	Daphnie EC50/48h: 113.0000 mg/l Poisson LC50/96h: 80.0000 mg/l Daphnie LC50/24h: 242mg/l	Algues IC50/72h: 10.0000 mg/l Les algues vertes EC50/96h: 24mg/L
Nitrate de potassium	Daphnia EC50/48h: 490.0000 mg/l Poisson LC50/96h: 1378.0000 mg/l	Algues IC50/72h: 1700.0000 mg/l Algues IC50/72h: 1700.0000 mg/l
Nitrate de magnésium Hexahydrate	Daphnie EC50/48h: 490.0000 mg/l	Poisson LC50/96h: 1378.0000 mg/l

**12.3. Potentiel bioaccumulatif**

<b>Coefficient de partage</b>	
Nitrate de potassium	Aucune donnée disponible
Octaborate de disodium tétrahydraté	Sans objet
Nitrate de magnésium hexahydraté	Sans objet
<b>Plus d'informations</b>	
Aucune donnée n'est disponible sur ce produit	

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****Informations générales**

Éliminer conformément à toutes les réglementations locales et nationales.

**Élimination des emballages** Les récipients vides peuvent être nettoyés à l'eau. Les conteneurs vides peuvent être envoyés à la décharge après nettoyage, si cela est conforme aux réglementations locales et nationales

**SECTION 14: Informations de transport****ADR/RID**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.

**IMDG**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.

**IATA**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.

**Plus d'informations**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que directive 76/769/CEE du Conseil et directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.

**SECTION 16: Les autres informations****Les autres informations**

**Texte des phrases de risque dans la section 3**  
R8 - Le contact avec des matériaux combustibles peut provoquer un incendie.  
R36 - Irritant pour les yeux  
R60 - Peut nuire à la fertilité  
R61 - Peut être nocif pour l'enfant à naître.

**Texte des mentions de danger dans la section 3**  
Ox. Sol. 3: H272 - Peut intensifier le feu ; oxydant.  
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

**Plus d'informations**

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont conçues uniquement à titre indicatif pour une utilisation, un stockage et une manipulation en toute sécurité du produit. Ces informations sont correctes au mieux de nos connaissances et de nos convictions à la date de publication, mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus.